



Procès-verbal

Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 5 octobre 2021

1. Appel nominal

Le président Manuel effectue un petit rappel des normes sanitaires en vigueur avant de procéder à l'appel.

Membres présents

Isabelle Benza, Anne-Marie Besson, Martine Boulaz, Roland Boulaz, Johann Boulaz, Marius Boulaz, Anne-Thérèse Descuves, Jérôme Duplain, Anika Duvauchelle, Michel Gaudard, Pierre Genier, Guillaume Henchoz, Verena Huber, Frédéric Laforge, Pascal Lugon, Nicolas Massard, Jacques Moinecourt, Stéphane Nicod, Michèle Nielsen, Julien Perreaud, Joëlle Perreaud, Léo Piguët, Alessandro Rasori, Marlène Rézenne, Manuel Siggen, Dominique Vuille, Christine Zimmermann.

Membres excusés

Luc Baehni, Sophie Gander, Manouche Guitard, Diane Hostettler, Michel Jordan, Kim Kuster, Guy Mauron, Sandrine Mezenen, Martine Moinecourt, Damien Panchaud, Nicole Perreaud, François Türk.

Membres absents

Aucun

Le quorum est atteint avec 27 membres assermentés. Le Conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président Manuel Siggen signale qu'une coquille s'est glissée dans l'ordre du jour soumis aux membres du Conseil. Les préavis sont datés de 2020 et non de 2021. L'ordre du jour est soumis au vote

Avis pour : 25
Avis contre : aucun
Abstention(s) : 1

L'ordre du jour est accepté.

3. Approbation des procès-verbaux du 31 mars et du 15 juin 2021

Le procès-verbal du 31 mars ne soulève aucun commentaire. Il est soumis au vote pour approbation.

Avis pour : 26
Avis contre : aucun
Abstention(s) : aucune

Le procès-verbal du 31 mars est approuvé

Le secrétaire Guillaume Henchoz signale qu'il a reçu deux demandes de modifications concernant le procès-verbal du 15 juin.

1^{ère} demande de modification exprimée par Guy Pilet qui demande à rajouter en page 9 du pv la phrase suivante :

« Le conseiller Guy Pilet souhaite également connaître le coût des différents revêtements dont il est question pour la route de Vaultion. L'ingénieur Jean-Luc Pichonnat lui répond qu'il estime le coût d'une dalle en béton à 172 CHF le m², le revêtement bitumineux phono-absorbant s'élève à 65 CHF le m², tandis que le revêtement bitumineux simple coûte entre 40 et 50 CHF le m². »

Le président propose aux conseillers de se prononcer sur l'amendement du procès-verbal en rajoutant ce paragraphe.

Avis pour : 9
Avis contre : aucun
Abstention(s) : 11

L'ajout est accepté.

Une deuxième demande de modification a été formulée auprès du secrétaire par Jan Reymond. Qui demande de rajouter en p. 17 l'élément suivant :

« Le conseiller Jan Reymond conteste la présentation des différents scénarios effectués par le bureau du Conseil en introduction de ce point à l'ordre du jour. Il estime que le scénario 2 ne bloquerait pas le projet dans son ensemble mais permettrait de l'améliorer et d'aboutir à un préavis plus complet, tenant compte réellement des positions des opposants. »

Le président propose aux conseillers de se prononcer sur cet ajout au procès-verbal.

Avis pour : 3

Avis contre : 1

Abstention(s) : 20

L'ajout est accepté.

Jean-Jacques Besson prend la parole afin remercier le secrétaire et le président du Conseil général. Il souligne la qualité du procès-verbal et la bonne tenue de la dernière séance du Conseil général qui était particulièrement hors du commun.

Jan Reymond souhaite prendre la parole, mais le président Manuel Siggen lui rappelle qu'il n'est pas encore assermenté pour cette nouvelle législature.

Le président propose de passer au vote sur le procès-verbal dans son ensemble.

Avis pour : 21

Avis contre : Aucune

Abstention(s) : 5 abstentions

Le procès-verbal du Conseil général du mois de juin 2021 est accepté.

Jan Reymond prend la parole afin de demander pourquoi son avis a été transmis et relayé par mail mais qu'il ne peut pas s'exprimer ce soir sur ce point.

Le président Manuel Siggen lui répond que c'est parce qu'il n'est pas encore assermenté.

Jan Reymond ne comprend pas pourquoi il n'a pas la possibilité de défendre son avis sur les modifications du procès-verbal qui sont soumises au vote du Conseil général.

Le secrétaire Guillaume Henchoz prend la parole et explique que de son point de vue il n'y a de toute façon pas lieu de faire voter le Conseil sur des modifications du procès-verbal. Il insiste sur le fait que le procès-verbal est la synthèse exhaustive et la plus impartiale

possible de ce qui a été énoncé par les différents membres du Conseil général lors de la séance précédente. Si des personnes souhaitent proposer des modifications par rapport à ce qui est relaté, elles peuvent prendre contact avec le secrétaire du Conseil et ces modifications peuvent ensuite être prises en compte ou non. Mais il doute fortement de la pertinence de proposer au Conseil de voter sur ces demandes de modification. Il estime qu'à ce titre, un Conseil général pourrait détricoter complètement les décisions portées par une séance précédente et rappelle que le procès-verbal a une valeur documentaire. Il enjoint les conseillères et les conseillers qui estiment que leur propos ont été incorrectement retranscrits à prendre contact avec le secrétariat afin d'effectuer les modifications possibles. Le secrétaire rappelle que le Conseil général est enregistré et qu'il est très aisé pour le secrétaire de comparer les demandes de modifications avec les archives sonores de la séance en question. C'est pour ces raisons qu'il s'est proposé de relayer les deux demandes de modifications reçues par mail.

Le conseiller Pierre Genier qui a aussi été secrétaire par le passé confirme les propos du secrétaire actuel. Il rappelle également que cette séance fait l'objet elle aussi d'un procès-verbal et que l'entier des échanges que nous avons, y compris les demandes de modifications seront présentes sur le procès-verbal du Conseil général de ce mois d'octobre. Ainsi, même si les demandes de modification ne seront pas reprises par le bureau, ces dernières seront couchées sur le papier du procès-verbal et ainsi archivées pour la postérité.

4. Assermentations et démissions éventuelles

Valentina Blanc, Michel Blanc, Delphine Reymond, Jan Reymond, Christophe Rémy, Jean-Jacques Besson et Grégoire Hostettler sont assermentés.

Le conseil général compte désormais 34 conseillers présents.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 1er octobre 2021)

Il est procédé à la lecture d'un courrier que le l'ancien conseiller Guy Pilet a adressé au bureau du Conseil.

« Ne pouvant plus amener d'éléments appuyant mes questions suite à une animosité de certain conseillés et municipaux lors du conseil du 29 juin. Je tiens à finir le travail que j'ai commencé en 2018 par ces quelques réflexions, n'étant plus membre du Conseil Général mais toujours citoyen de Romainmôtier-Envy j'espère que l'on entendra mes propos.

Ce travail d'études de l'impact financier des travaux de rénovation de la route de Vaulion fait par un professionnel spécialiste de l'aménagement urbain, c'est-à-dire moi, j'amène

quelques éléments pour la compréhension de mon travail de contribuable. La solution proposée par les spécialistes engendre un surcout de 182 000,00 frs. Environ 7% du coût globale des travaux. Questions du conseiller Pilet, l'usage des bandes jaunes sur les zones piétonnes. Réponses du municipal Marc Benoit explique que l'usage de ces bandes jaunes est nécessaire de manière à permettre aux véhicules de se croiser à certains points de la route de Vaultion. Ce qui répond à l'une de mes questions, il y aura bien des bandes jaunes et potelets sur les dalles béton à 172,00 frs/m². Concernant la réponse de M Pichonnat comme quoi je n'ai pas compris la réponse des spécialistes, je lui demande ainsi qu'aux Municipaux de relire le compte-rendu de la séance de conciliation du 18 février 2020. Concernant la réponse de M Pichonnat sur la durée de vie d'un revêtement bitumineux phono-absorbant, 65 frs/m². Le chiffre donné 5 ans est une contre vérité ou elle date de 10 ans. Concernant la réponse de M Tombez, la continuité au niveau des cheminements de piétons. En utilisant du béton, on marque des différences visuelles importante. Ceci est un leurre à 172 frs/m², puisque pour raison de sécurité (DGMR) ces cheminements seront marqués de jaune et de potelets. Concernant l'éclairage public de la route de Vaultion. Que ces luminaires sont de bonne facture et en bonne état, et que les fûts bois, la potence et le luminaire font partie de l'esthétique globale de la signalétique visuel de la commune. Les fûts en bois, du bois qui peut être local, alors que les mâts coniques en acier ne sont pas fabriqués en suisse, certainement chez nos amis chinois ! Y mettre des lampes LED de nouvelle génération et un petit nettoyage ne coute pas grand-chose.

Il me reste à féliciter la Municipalité sur l'effort consenti à éteindre l'éclairage public certaine période de la nuit, et au Canton pour avoir enfin des transport public le weekend.

Guy Pilet. Romainmôtier-Envy, le 5 octobre 2021. »

6. Communications du bureau et de la Municipalité

Le président fait le point sur les éléments dont bénéficient les conseillers afin de s'informer et de préparer au mieux les séances du Conseil général. Il rappelle l'existence des statuts du Conseil et la page Conseil sur le site internet de la commune qui fourmille de ressources.

Le secrétaire souhaite effectuer un petit sondage sur la préparation des séances. Il rappelle que les séances nécessitent la production et l'impression de plus en plus de documents. Et souhaite savoir dans quelle proportion les membres de ce conseil seraient prêt à les recevoir entièrement sous format numérique. Il songe à proposer un nouveau modus operandi dans la préparation et l'envoi des documents du Conseil. Le secrétariat enverrait simplement un mail de convocation permettant d'accéder à l'entier des documents de la séance sous format numérique. Quelques exemplaires des documents sur supports papiers seraient disponibles au greffe pour les conseillers qui le souhaitent. Les convocations

seraient toujours affichées aux différents piliers publics. Une très grande majorité des Conseillers se manifestent en faveur du modus operandi proposé par le secrétaire.

Le syndic Nils Monbaron annonce que le bureau de la Municipalité s'agrandit avec l'arrivée de Mme Laetitia Lavanchy et qu'il a pour objectif de lui retransmettre certains dossiers afin quelle puisse avancer dans ce qui reste en suspens. La Municipalité a également procédé à l'engagement d'un nouveau boursier en la personne de Marc Michaud dont elle se réjouit de son travail et de qualité comptable.

Le syndic Nils Monbaron fait ensuite le point sur l'agenda des travaux concernant la route de Vaulion. Il précise que le dossier est maintenant entre les mains de la DGMR et doit passer encore dans différents services pour approbation. Une nouvelle notification sera envoyée ensuite au 5 opposants qui pourront encore faire recours à ce moment.

Il fait ensuite le point sur les avancées concernant le chemin de la Bretenause. Il déplore que le chantier avance à pas d'escargot. Il précise que la Municipalité attend un retour décisionnel par rapport à la situation et à la planification de l'usage des matériaux.

Le municipal Marc Benoit revient sur la construction d'un trottoir sur la route du Dîme qui s'inscrit dans la continuité de ce qu'a déjà fait la commune de Croy. Le trottoir doit aller jusqu'au niveau du restaurant le Gaulois. Il précise qu'il est très probable qu'un préavis soit présenté au Conseil lors de sa prochaine séance. Le chantier serait financé par les communes de Croy et de Romainmôtier.

Le municipal Marc Benoit revient lui aussi sur le chemin de la Bretenause et précise que plusieurs plans ont été discutés et espère que la dernière proposition en date convient aux différentes parties.

Il annonce qu'il a demandé des mesures pour des propositions de places de parc comme cela avait été demandé lors du Conseil précédent. Des scénarios sont étudiés du côté de la route de Juriens ainsi que sur celle de Vaulion. Le projet est en cours et doit ensuite être présenté à la DGMR.

Il annonce aussi que le transformateur de la Romandie Energie va être démantelé.

Le conseiller Pascal Lugon explique qu'en terme d'énergie, la commune de Romainmôtier-Envy est en bout de ligne. Il demande à la Municipalité si cette dernière a des projets en cours qui pourraient intégrer la commune dans une boucle de la Romande Energie.

Le Municipal Marc Benoit n'est pas sûr d'avoir bien saisi la question du conseiller mais prend bonne note.

Le syndic Nils Monbaron indique qu'il prend note, lui aussi.

Le municipal Marc Benoit revient sur la route de Moiry qui se dégrade rapidement. Une nouvelle approche est testée avec une nouvelle entreprise ce mois encore. Si les travaux donnent satisfaction, il est possible que la Municipalité réutilise le procédé sur l'ensemble des routes sous responsabilité de la Commune.

Le syndic Nils Monbaron indique que la Municipalité a confirmé un devis pour la réfection et la réparation en face de l'UAPE qui posait problème. Les travaux commenceront durant les vacances d'octobre.

La conseillère Marlène Rézenne n'a pas bien compris en quoi consistait ces travaux et demande des précisions à la Municipalité.

Le municipal Marc Benoit lui répond qu'il s'agit de travaux liés à une interpellation de plusieurs habitants qui constatent des bruits récurrents provoqués par les roulements des véhicules sur les dalles de béton en face du Môtier.

Le municipal Yves Mouquin apporte aussi quelques compléments sur la nécessité de changer ces dalles de béton défectueuses.

La conseillère Verena Huber s'interroge sur le fait de changer uniquement les dalles qui sont dans le virage et pas celles qui se trouvent devant son domicile.

Le municipal Nils Monbaron annonce qu'il comprend bien la question et rappelle qu'il existe un plan directeur concernant la route de Vaultion, la rue du Pont Couvert et la rue et place du Bourg. Il estime qu'il faut rechercher un équilibre entre les prix, les coûts et les travaux. Il dit que les mesures entreprises par la Municipalité relèvent du pansement par rapport à ce qui est demandé et que la Municipalité pourrait effectuer des travaux sur le reste de la rue du Bourg. Mais il affirme que ce n'est pas ce qui est prévu car la Municipalité doit hiérarchiser ses priorités par rapport à son budget et ce qui est sous la route coûte autant que ce qu'il y a à sa surface.

La conseillère Verena Huber ne comprend toujours pas la position de la Municipalité.

Le municipal Marc Benoit explique que les dalles en béton dans le virage sont dans un état de délabrement plus avancé que les autres parties de la route et qu'il convient d'agir rapidement.

La conseillère Michèle Nielsen demande si elle a le droit de prendre la parole car elle n'est pas sûre d'avoir été assermentée.

Le secrétaire Guillaume Henchoz lui rappelle qu'elle a bien été assermentée lors de la séance constitutive du mois de mars 2021.

La conseillère Michèle Nielsen souhaite aborder la question du chantier de la route de Vaulion et s'interroge sur les aspects esthétiques du résultat final. Elle rappelle que Romainmôtier, en sa qualité de bourg médiéval est un endroit particulier qui doit préserver son cachet alors que la Municipalité souhaite dessiner des lignes jaunes sur la route afin de délimiter les espaces destinés aux piétons. Elle demande à la Municipalité de reconsidérer ses travaux et s'interroge sur la possibilité d'explorer d'autres solutions. Le président Manuel Siggen lui explique que les aspects qu'elle soulève ont été discutés et débattus en long et en large pendant plus de trois heures lors de la dernière séance du Conseil général et qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ce point dès lors que le Conseil a pu valablement délibérer sur le préavis concernant les travaux de la route de Vaulion lors de la séance du mois de juin 2021.

7. Elections statutaires

Le président Manuel Siggen précise que la commission de l'urbanisme est nommée et activée par la Municipalité. Elle a une fonction consultative.

Le conseiller Grégoire Hostettler souhaite connaître la liste des membres de cette commission.

Le président lui répond que cette commission n'est actuellement pas activée.

Le président Manuel Siggen annonce la nomination d'un nouveau délégué à l'ORPC suite à des changements de dicastère au sein de la Municipalité. C'est désormais Nicolas Mezenen qui remplace Michel Chabloz et représente la commune de Romainmôtier-Envy. Le président a validé ce changement pensant qu'il s'agissait d'une attribution du bureau mais ce n'est pas le cas. Cette nomination doit être validée par le Conseil général. Le président s'excuse auprès des conseillers et propose de passer à l'élection de Nicolas Mezenen au post de délégué de la Commune à l'ORPC

Avis pour : 31

Avis contre : 0

Abstention(s) : 2

Le municipal Nicolas Mezenen est élu à la délégation de l'ORPC à la majorité absolue.

8. Préavis 05/2021 : arrêté d'imposition

Le conseiller Léo Piguet lit le rapport de la commission qui soutient le préavis tel que formulé par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée. Le président soumet au vote du Conseil le préavis 05 /2021.

Avis pour : 32
Avis contre : 0
Abstention(s) : 1

Le préavis 05 / 2021 est accepté

9. Préavis 06/2021 : entretien appartement ancienne Gendarmerie

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

La conseillère Marlène constate que ce bâtiment n'a pas été rafraîchi au cours de ces 20 dernières années. L'appartement de l'autre côté du bâtiment a nécessité 40'000 CHF de travaux et elle se désolé que ces derniers n'aient pas été soumis à temps au Conseil général. Qui se retrouve devant le fait accompli. Elle estime que cela aurait pu être fait lors de la session du mois de juin.

Elle demande également comment fonctionne l'emprunt lié au financement des travaux et se demande pourquoi et comment la Municipalité est en droit d'effectuer un emprunt afin de couvrir l'amortissement des travaux.

Le municipal Michel Chabloz annonce que l'ancien locataire est parti à la mi-août et que les travaux ne pouvaient pas commencer au mois de juin.

Le syndic Nils Monbaron rappelle qu'il s'agit d'une pure autorisation de dépense.

Le conseiller Pascal Lugon rappelle que ce qui est mentionné dans le préavis concerne l'amortissement légal.

Le municipal Marc Benoit explique à la conseillère la différence entre la trésorerie et l'emprunt.

La parole n'est plus demandée, le président passe au vote.

Avis pour : 31
Avis contre : aucun
Abstention(s) : 2

Le préavis 06/2021 est accepté.

10. Préavis 07/2020 : indemnités bureau et municipalité

Le président Manuel Siggen annonce que ce point le concerne directement et demande si un conseiller ou une conseillère souhaite le voir se récuser. Ce n'est pas le cas. La séance reprend son cours.

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

La parole n'est pas demandée. Le président passe au vote.

Avis pour : 31

Avis contre : aucun

Abstention(s) : 2

Le préavis 07/2021 est accepté.

11. Rapports des délégués aux associations intercommunales

AIVN

Première séance avec la nouvelle mouture des statuts. Le budget 2022 a été validé. Suite à un audit de la cour des comptes divers manquements ont été pointés du côté du Canton de Vaud. Des contrôles sur l'état des conduites vont être effectués de manière plus régulière.

ASCOVABANO

La convention Canton – ASCOVABANO a pris fin en octobre 2021. Cette convention stipule que le Canton se repose sur les communes pour le financement de certaines tâches. Concernant les montants importants, le conseil a accepté de porter au budget l'achat de tableaux connectés pour la somme de 410'000 CHF. Un rapport de la planification du Canton pointe l'évolution démographique. Nous risquons de manquer de place dans les écoles de l'ASCOVABANO et plus particulièrement sur la zone Vallon du Nozon. Nous sommes donc en discussion pour la construction d'un nouveau collège. Le plafond de cautionnement de notre commune devra être fortement augmenté si les démarches se mettent en route.

Le conseiller Pascal Lugon souhaite savoir combien de panneaux connectés sont couverts par la ligne de crédit de 410'000 CHF.

Le municipal Nicolas Mezenen lui répond que cela correspond à l'achat et l'entretien de 60 tableaux environ.

Le conseiller Frédéric Laforge qui est également délégué à l'ASCOVABANO précise que trois sites ont déjà été identifiés afin de pouvoir accueillir un nouveau campus scolaire. Ces

derniers se trouvent respectivement sur les communes de Vaulion, de Croy et de Romainmôtier. Le conseiller souhaite savoir quelle stratégie la Municipalité compte déployer pour défendre ou non le scénario qui verrait la construction d'un campus scolaire sur le territoire communal.

Le syndic Nils Monbaron rappelle que la commune fait partie du Vallon du Nozon et que la Municipalité se positionnera dans le futur sur la possibilité d'accueillir ou non un tel dispositif. Il précise que la situation en est au niveau d'un projet d'étude.

Le secrétaire Guillaume Henchoz aimerait connaître plus précisément l'agenda d'un tel chantier, et enjoint la Municipalité à se positionner rapidement auprès du CODIR sur ce sujet majeur.

Le syndic Nils Monbaron n'a pas l'agenda en tête. Mais estime que le CODIR devra se positionner l'année prochaine. Il relève que cela nécessite le relèvement du plafond d'endettement et estime qu'il pourra revenir plus en détails lors du prochain Conseil, au mois de décembre, sur l'agenda de ce chantier à venir.

ORPC

Le Municipal Nicolas Mezenen explique que le niveau d'astreinte à l'ORPC Nord vaudois a fortement diminué. Il se monte maintenant à 600 personnes contre 1'000 lors de la législature précédente. L'ORPC a été mobilisé à hauteur de 11'000 jours. Cette situation exceptionnelle est surtout due au COVID.

SDISPO

Le syndic Nils Monbaron annonce un changement à la présidence. Trois engagements ont été agendés.

12. Divers

Le conseiller Jean-Jacques Besson souhaite savoir où en est la réparation du Molok sur le parking du Boléron.

Le municipal Yves Mouquin lui répond que le Molok en question est en fonction depuis 10 jours.

Grégoire Hostettler s'étonne de l'apparition d'un barrage sauvage qui a été construit sur le Nozon en amont de la chute et de la prise d'eau du canal Maillefer, un peu avant le pont. Il se demande si la faune et la flore ne sont pas dérangées. Il évoque la possibilité de mettre un panneau, un piège photo ou de lancer une opération de restauration basée sur le bénévolat.

Le municipal Yves Mouquin lui répond qu'il ne sait pas qui en sont les auteurs.

Le syndic Nils Monbaron explique qu'un panneau a été enlevé. Il déplore le fait qu'il est impossible pour l'instant de mettre la main sur les coupables.

Le conseiller Jérôme Duplain rassure le Conseil : ce joli barrage n'a aucune incidence sur la flore et la faune aquatique du Nozon.

La conseillère Verena Huber se demande s'il ne s'agit pas simplement d'enfants venus jouer. Et demande si on est bien en train de discuter du fait d'interdire aux enfants de jouer à Nozon Plage.

Le conseiller Jan Reymond affirme que la construction du barrage le préoccupe bien moins que l'état de l'eau qui arrive à la Source de la Diaz. Il demande à la Municipalité si elle a pu prendre des mesures en ce sens.

Le conseiller Frédéric Laforge confesse qu'il est l'architecte principal de ce barrage qu'il l'entretient au gré de ses balades avec ses enfants. Il en parle volontiers avec les détracteurs de l'édifice.

Le président Manuel Siggen invite les personnes qui se sentent concernées par ce sujet à en discuter ensemble en dehors du Conseil, une fois ce dernier terminé.

Le municipal Marc Benoit répond au conseiller Jan Reymond qu'il n'a pas encore pu s'emparer du dossier de la Source de la Diaz car il est déjà bien occupé avec le réseau d'eau potable communal qui génère quelques problèmes.

Le Municipal Yves Mouquin signale toutefois qu'une procédure est en place en cas d'observation de signes relevant de la pollution. Et qu'il est à titre personnel très attentif à l'état de la Source, spécialement en cas de fortes pluies.

Le conseiller Pascal Lugon signale que le ruclon de Juriens pourrait aussi être une cause de contamination de l'eau et demande si l'Etat exerce son pouvoir de contrôle sur le ruclon en question.

Marlène Rézenne évoque le fait qu'au mois de juillet dernier, quelqu'un a déposé en amont de la source un cadavre de chevreuil et un autre de blaireau. Quelques jours plus tard, l'eau avait un goût infect. Elle demande si la Commune peut sécuriser cette arrivée d'eau.

Le municipal Marc Benoit lui répond que par chance, les animaux que la conseillère mentionne se trouvaient sur l'autre versant de la vallée et que les cadavres étaient donc sans conséquence sur l'état de notre eau potable. Il rappelle toutefois que le fait de stocker des cadavres ainsi est amendable. Le garde forestier Bastien Siggen a pu amener les dépouilles à l'équarrissage.

Le conseiller Jan Reymond demande quel est le pourcentage de chlore qui se trouve dans l'eau potable de la Commune.

Le municipal Marc Benoit explique qu'il y a eu une série d'interventions au mois de juillet afin de préserver l'eau.

Le conseiller Dominique Vuille souhaite savoir si la Municipalité prévoit de refaire le pont de la chute de la Diaz.

Le syndic Nils Monbaron prend bonne note.

Le conseiller Michel Gaudard constate que le chemin remontant le canal n'est bientôt plus praticable.

La conseillère Marlène Rézenne s'interroge sur l'évolution du dossier de la 5G.

Le syndic Nils Monbaron explique que les oppositions ont été transmises au Canton et que nous sommes sans nouvelle de l'avancée du dossier pour l'instant.

Le conseiller Jérôme Duplain rappelle que les plans mis à jour concernant la route de Vaulion qui n'étaient déjà pas accessibles lors de la séance du 15 juin ne le sont toujours pas en ce moment.

Le municipal Marc Benoit prend bonne note.

Le conseiller Michel Gaudard estime que la déchetterie nécessite une remise en ordre. Assainir les chemins serait une bonne idée selon lui.

Le municipal Yves Mouquin lui répond que c'est à l'ordre du jour et en profite pour remercier publiquement l'implication de Patrick Isch au sein de l'équipe de la déchetterie mais qui ne pourra pas continuer pour des raisons médicales.

Le municipal Yves Mouquin explique que lors de la prochaine séance, le conseil devra statuer sur la charte du Parc Jura Nord Vaudois. Cette dernière compte 139 pages et sera à disposition de manière numérique uniquement. Il informe également les membres du Conseil que le dossier concernant le canal Maillefer avance. La Municipalité a repris contact avec les propriétaires touchés par la mise en activité du canal. Nous serions proches d'un accord.

Le syndic Nils Monbaron estime qu'il n'est pas impossible que la Municipalité revienne devant le conseil avec un préavis sur le canal de Maillefer

Le conseiller Jan Reymond demande que le contrôleur de vitesse qui se trouve sur la route passant devant son domicile soit placé un peu plus haut sur la route de Vaulion.

Le municipal Yves Mouquin explique que le radar pédagogique ne peut pas vraiment être placé à un autre endroit car il doit être connecté à l'électricité. Il pourrait être éventuellement envisagé de la placer sur des batteries autonomes qu'il faudrait changer régulièrement. Il pourrait être placé un peu plus haut au moment des travaux sur la route de Vaulion.

La conseillère Marlène Rézenne remercie Yves Mouquin d'avoir demandé à Damien Panchaud de couper les feuilles qui cachait le radar.

La conseillère Delphine Reymond n'est pas d'accord avec la ligne défendue par la Municipalité. Elle rappelle qu'elle vit au bord de cette route avec ses filles et qu'elle voit et entend les voitures qui passent par la route de Vaulion.

Le municipal Yves Mouquin annonce qu'il va voir quelle marge de manœuvre la Municipalité peut avoir par rapport au voyer des routes. Il rappelle tout de même que l'entrée de la commune est balisée par un panneau, un gendarme couché et un radar pédagogique.

La conseillère Marlène Rézenne estime que les gens ont tendance à appuyer sur l'accélérateur après avoir passé sur le gendarme couché. Elle rappelle aussi que la vitesse ressentie est toujours supérieure à la vitesse effective.

La conseillère Delphine Reymond demande à nouveau pourquoi la Municipalité ne veut pas modifier ce radar pédagogique et le placer sur le poteau à la hauteur du sentier qui descend sur le cimetière.

Le Municipal lui répond que ce poteau n'est pas idéalement situé car il se trouve trop en retrait et trop de travers. Il insiste aussi que ce changement provoquerait des frais de branchement.

La parole n'est plus demandée. Le président clôt la séance à 22h01 en remerciant celles et ceux qui ont permis sa bonne tenue.

Guillaume Henchoz

Le secrétaire



Manuel Siggen

Le président

